



Compte rendu Comité Technique Local du 12 juin 2014

En liminaire, FO DGFIP35 a fait la déclaration jointe à ce compte rendu.

A l'ordre du jour de la réunion :

Mise à jour TAGERFIP, baromètre social, Tableau de Bord de la Veille Sociale, bilan sur nouveaux horaires accueil magenta, présentation organisation du « recouvrement offensif à la TCA »

1) Sur la mise à jour de TAGERFIP :

Trois modifications étaient soumises au vote :

- la suppression de la ligne « dont relations Publiques » du SIP de ST MALO Sud.
- la modification du nom du PCE de Rennes Est en PCE de Rennes Nord.
- l'évolution par transfert d'emploi d'inspecteur de la filière gestion publique au sein des services de direction Il est prélevé 1 emploi de service de direction au profit du centre d'encaissement .

FO a voté contre cette mise à jour : en effet, la suppression de la ligne « dont relations Publiques » fait disparaître le poste, même si le service est dépourvu d'emplois et redéployé au service de l'accueil grand site de St Malo.

Pour la dénomination du PCE RENNES EST en PCE RENNES NORD, même s'il s'agit sur la forme d'une conformité avec l'appellation du service, FO considère que ces services regroupés et fusionnés éloignent davantage le contribuable des services.

2) Sur le TBVS et le baromètre social :

Le questionnaire IPSOS adressé aux agents en décembre 2013 a été servi par 48% soit 889 agents sur un effectif de 1703 agents en Ille et Vilaine. Au niveau national la participation s'élève à 54%.

FO a présenté la synthèse de ce document et interpellé la Direction sur son caractère alarmant et préoccupant. Mais à ce stade aucune suite n'est donnée à ce sondage.

Q1) Près de la moitié des agents considèrent qu'ils n'ont pas les ressources et les outils nécessaires, que les logiciels ne sont pas adaptés et que, de plus, la formation ou la documentation n'est pas disponible.

Les $\frac{3}{4}$ considèrent qu'ils n'ont pas le temps nécessaire de prendre connaissance de la documentation et plus de la moitié n'ont pas le temps de faire leur travail.

Q2) Près de la moitié considère que le fonctionnement n'est pas efficace et que la charge est mal répartie.

Q3 et 4) Le stress lié au travail est très important puisque plus de 30% l'évaluent au maximum, lié à la charge de travail pour 56 % et pour les conditions matérielles pour 26%.

Q6) Le travail dans l'urgence concerne la quasi-totalité des agents ; 61% ont le sentiment parfois (41%) et souvent (20%) de ne pas pouvoir y faire face, à cause de sa complexité (souvent pour 34% et de temps en temps pour 42%).

Q11) Le rythme de changement dans la Direction est trop rapide pour plus de 41% et 30% ne se prononcent pas.

Q12) Le climat social est mauvais, pour plus de la moitié des collègues.

Q13) Plus de la moitié considère être mal informé sur la démarche stratégique.

Mais la question pourrait être posée différemment car la majorité des collègues connaît la finalité de cette démarche dans le prolongement de la RGPP qui a pour but de réaliser des économies. Si des simplifications sont parfois mises en place, elles se traduisent souvent par un abandon partiel des tâches, des surcharges de travail et un stress supplémentaire.

Q15) Les $\frac{3}{4}$ des collègues considèrent que les conditions et la qualité du travail ne sont pas assez pris en compte par la DGFIP qui n'est pas à l'écoute pour plus de 71% et ne tient pas compte des compétences 59 %.

Q18) Si un peu plus de la moitié des agents se dit satisfait de son travail aujourd'hui (55%), ce n'est pas significatif et le baromètre met en évidence un certain malaise à la DGFIP.

Q19) Plus de la moitié des collègues se plaignent des conditions matérielles et que la charge est trop lourde . 60% dénoncent un manque de reconnaissance.

Les évolutions de carrière se réduisent et la rémunération n'est pas à la hauteur de la charge de travail.

Q22) plus 60 % des agents sont pessimistes sur l'avenir au sein de son service et de la DGFIP.

Q25) Les points sur lesquels il convient d'agir en priorité sont la rémunération pour 49%, les conditions de travail pour 35%, et les outils informatiques pour 31%.

Pour la Direction, ce rapport n'est pas si négatif et met en avant que les agents savent prioriser leurs tâches de travail.

FO a souligné que 63% des agents estiment que la DGFIP n'évolue pas dans le bon sens. Va-t-elle changer de cap ?? le discours de la Direction lors de ce CTL ne le laisse pas penser ! FO a rappelé que la multiplication des outils d'évaluation de la situation des postes et services ne doit pas exonérer la direction générale de résoudre la question des sous effectifs.

3) bilan sur nouveaux horaires accueil magenta :

L'accueil grand site de MAGENTA est fermé au public entre 12 et 13h30 depuis le 1/07/13, hormis durant la campagne d'information IR du 5 au 20 mai 2014.

La Direction se satisfait de l'absence d'expression de mécontentement des usagers sur le sujet. Elle ajoute ne pas constater une hausse significative de fréquentation à l'ouverture du centre à 13h30.

Pour FO il s'agit d'un recul du service public, de même que pour les réductions d'horaires d'accueil du public dans les trésoreries et la fermeture méridienne de la Cité administrative. Les contribuables se trouvent parfois contraints de poser des congés pour effectuer leurs démarches.

De plus c'est un pas vers l'accueil sur rendez-vous comme c'est déjà le cas dans d'autres administrations. Cela sert à palier les sous effectifs.

4) Présentation de l'organisation du « recouvrement offensif à la TCA ».

Afin de prévenir le risque de dégradation du service rendu et d'une baisse progressive de rendement du poste, la Direction de la TCA a proposé de mettre en place en complément des poursuites classiques des actions de recouvrement offensif. (RECOF)

La démarche proposée vise à limiter les efforts de recouvrement pour les créances en dessous de 3500 €, de les accentuer pour les créances de 3500 € à 5000 € et de les approfondir pour les créances supérieures à 5000 €.

Plusieurs mesures d'allègement sont proposées :

-L'arrêt des recherches de nouvelles adresses manuellement sur les comptes « partis sans laisser d'adresse » PSA qui sont déjà balayés une fois par semaine automatiquement.

-Le relèvement des seuils de 1500€ à 2000€ pour les comptes PSA et de 1300 à 2000 € pour les autres comptes non PSA, ce qui conduit à réduire le volume de dossier examinés par les service de recouvrement, en vue d'interrompre la prescription ou à les présenter en czs de recherches vaines en non valeur ANV.

-L'arrêt des recherches et poursuites sur les comptes supérieurs à 3500 € qui seront examinés dans le cadre du RECOFF.

-La modification du seuil de non valeur automatique qui passe de 500€ à 800€ .

Pour FO, les allègements constituent une dégradation d'exécution de mission (actions en recouvrement différées ou abandonnées) et ne compensent pas la nouvelle charge imposée aux agents. Cette réorganisation sert surtout à masquer et palier le sous effectif et dégager la responsabilité du comptable.

La formule actuelle d'organisation impose de fait de traiter 12 dossiers par mois et par agent.

Certains agents du poste demandent la création d'un service dédié au recouvrement complexe permettant sur la base du volontariat de mieux traiter les dossiers complexes.

La direction a refusé cette proposition, se retranchant derrière une directive d'organisation nationale.

FO a insisté sur le sous effectif de – 38 agents avant CAP 1^{er} septembre (B + C) de ce service. Il ne sera pas résorbé par le mouvement de mutation du 01/09/2014.

Nous avons revendiqué que les agents bénéficient des formations nécessaires pour assurer ces nouvelles tâches.

De même, nous avons demandé que les casques d'écouteur vétustes soient remplacés et que les problèmes récurrents de qualité de liaison sur la plate-forme téléphonique soient enfin résolus. La qualité d'appel s'est dégradée depuis le changement d'opérateur orange au profit de SFR. La diminution du coût de la téléphonie évaluée à 60 % n'a pas fait gagner en qualité de service.

5) Questions diverses :

A/ Ménage façon externalisation ONET : La détérioration de la qualité du ménage à la cité administrative et dans l'immeuble du TURGOT a été longuement évoquée. La mission de nettoyage dans ces immeubles est sous traitée à l'entreprise privée « ONET » via un marché régional. Les salariés d'ONET travaillent dans des conditions indignes. La DRFIP répond aux syndicats que le prestataire a une obligation de résultats mais pas d'obligation de moyens. Mais elle admet une dégradation de la qualité du ménage et va faire procéder fin juin à un « contrôle qualité ».

Pour FO il convient d'anticiper sur une hausse des effectifs en 2015 à la cité avec l'arrivée de la paierie départementale et du renforcement du Pôle de Recouvrement Spécialisé.

FO a rappelé de plus son opposition aux externalisations de missions vers le privé.

B/ remboursement frais de déplacement : FO a relevé les incidents liés au changement d'application de saisie des frais de déplacement. En effet les agents doivent désormais s'auto-former (via une e-formation) pour accomplir la démarche de saisie.

C/ *L'autorité de gestion des fonds européens* : FO a interrogé sur les conditions de transfert au 1^{er} juillet de cette mission vers la paierie régionale. « On ne mesure pas à ce stade la charge », répond la Direction !

D/ *Timbre fiscal dématérialisé* : FO a interrogé aussi sur les conditions de mise en place d'un comptable unique chargé des opérations liées à la mise en place du timbre fiscal dématérialisé. Outre le manque de préparation, ce nouveau regroupement de mission vers un comptable unique au niveau national laisse présager des suppressions d'emplois et postes comptables. Là encore, la Direction dit « ne pas avoir d'inquiétude sur la montée en puissance de cette mission ». Elle ne répond pas sur les moyens matériels et les effectifs qui seront affectés au service comptabilité de la DRFiP35 qui vient de s'en voir attribuer la charge. Le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain CTL programmé le 25 septembre.

E/ *Installation des nouveaux matériels informatiques* : FO a insisté sur la situation des effectifs de l'équipe départementale d'informaticiens qui ont la charge très lourde d'installation des nouveaux matériels informatiques : ils devraient être onze ou douze, ils font face dans des conditions difficiles avec un effectif de sept. La direction botte en touche, au motif qu'il s'agit d'un sujet DISI, nous insistons pour qu'elle fasse remonter ce problème. Nous demandons aussi qu'elle change les petits écrans des agents du Service Rémunérations qui le souhaitent.

F/ *Rapprochement CDI-CDIF à Saint Malo* : Pas de calendrier à ce jour.

G/ *Déménagement de trésorerie municipale de Saint Malo* : Plusieurs solutions sont étudiées.

H/ *Réinstallation rez-de-chaussée cité administrative Rennes* :

La Direction a mis en vente les locaux de l'actuelle paierie départementale (qui doit rejoindre la cité administrative début 2015). Elle espère que cela permettra enfin le déblocage par la Direction Générale de crédits pour cette réinstallation. La Trésorerie de Rennes municipale y serait alors relogée. Dans l'attente du réaménagement, la machine de mise sous pli de la cité sera prochainement déplacée au rez-de-chaussée sur l'ancien site du Pôle de Recouvrement Spécialisé.

I/ *Projet d'adaptation du réseau* :

Un diagnostic de la Direction locale sur l'état du réseau départemental sera présenté aux syndicats lors d'un groupe de travail local programmé le 1^{er} juillet, avant synthèse nationale en principe le 10 juillet.

J/ *CAPL recours évaluation* :

Pour le département, le nombre de recours a chuté de 26 en 2013 à 13 (1 A, 3B et 9C) en 2014 ! la réforme du mode de recours dénoncé par FO joue bien son rôle dissuasif de recours!

K/ *Accueil SIP MAGENTA* :

Fo a dénoncé les mauvaises conditions de l'accueil de cette campagne IR 2014. En effet malgré une hausse de fréquentation de plus de 2% en 2013 pendant la campagne IR, la direction a décidé de réduire la commande d'imprimés pour 2014. Or beaucoup de contribuables n'ayant pas coché la case 2044 spéciale des revenus fonciers, n'ont pas reçu la

bonne déclaration des revenus et sont venus chercher ce document. Nos services d'accueils se sont vite trouvés en rupture de stock.

Il est difficile d'inviter un contribuable qui a attendu une heure dans un hall parmi en moyenne 100 personnes à retourner chez lui télédéclarer l'imprimé en question.

L/ « Relation de confiance » :

FO a interrogé la direction sur l'expérimentation de la « relation de confiance ».

Après le contrôle à la demande qui existe depuis le 01/01/2005, l'administration a mis en place à titre expérimental pour 2 ans à compter de juillet 2013 une « relation de confiance », avec les entreprises sur la base du volontariat dans un objectif de clarté, de simplicité et de sécurité. L'administration accompagne l'entreprise en amont de ses déclarations, conduit une « revue annuelle » de ses options et conclut par un avis qui l'engage. La relation de confiance offre désormais aux contribuables un partenariat visant l'administration à prendre position et permet d'éviter un contrôle fiscal.

La direction nous a répondu qu'elle ne voit pas cette mission se développer au détriment des contrôles fiscaux actuels.

Pour FO cette relation de confiance de même que les nouvelles mesures législatives de renforcement du contrôle fiscal ne sont pas accompagnées des moyens nécessaires (recrutements) pour lutter efficacement contre la fraude fiscale.

Il s'agit donc plutôt d'affichage.

M/ Changement de direction régionale :

Enfin, en réponse à la demande de FO en fin de ce CTL, les rumeurs de départs très prochains du directeur régional, Pierre-Louis MARIEL, et d'Yvon ZOLLER, chef du pôle pilotage et ressources, ont été confirmées. Le 1^{er} est nommé DDFiP des Yvelines et sera remplacé par l'actuel DDFiP de la Loire, Marc CANO. Le 2^{ème} part en Seine et Marne ; l'identité de son successeur n'était pas connu à la date du CTL.

En conclusion : Alors que tous les indicateurs illustrent la nécessité de changer de cap, notre direction continue à décliner dans ses actions la démarche stratégique et, avant même qu'il soit voté, le pacte de responsabilité.

L'unité des agents avec leurs organisations syndicales pour le retrait de ce pacte s'impose chaque jour davantage.

Jean-Michel SEMPERE (titulaire CTL) et Catherine LE GUENNEC (expert CTL) 17 6 2014



BULLETIN d'ADHESION NOM : . Prénom : .

Grade : Indice . Quotité de travail :

Affectation : .

Déclare vouloir adhérer au Syndicat **Force Ouvrière des Finances Publiques**,
section d'Ille et Vilaine . (fo.drifip35@finances.gouv.fr) Fait à